

## Conseil Parisien de la Jeunesse

### Recommandations sur le réaménagement de la parcelle Censier

31 janvier 2016

La Maire de Paris a souhaité que les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse soient associés à la concertation sur le réaménagement de la parcelle Censier dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, qui sera libérée en 2018 par l'université Sorbonne Nouvelle, afin d'étudier sa reconversion pour faire naître un grand projet d'équipement dédié à la jeunesse, la vie étudiante, l'enseignement supérieur et l'innovation.

**LE CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE, conformément à la saisine que lui a adressée la Maire de Paris le 2 décembre 2014, réitérée le 2 décembre 2015,**

- À la lecture des documents de présentation du contexte et du projet mis à disposition par le programmiste désigné par la Ville de Paris sur cette opération ;
- Suite à la rencontre avec Madame Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe chargée de toutes les questions relatives à l'enseignement supérieur, la vie étudiante, la recherche et Madame Pauline VÉRON, adjointe chargée de toutes les questions relatives à la démocratie locale, la participation citoyenne, la vie associative, la jeunesse, l'emploi, le 9 décembre 2015 ;
- Suite à la visite de l'incubateur *Welcome City Lab*, du connecteur étudiants/entreprises et de l'antenne de la Maison des initiatives étudiantes situés dans le 6<sup>e</sup> arrondissement, ainsi que de la Maison des initiatives étudiantes située dans le 3<sup>e</sup> arrondissement le 14 janvier 2016, et du CENTQUATRE dans le 19<sup>e</sup> arrondissement le 20 janvier 2016 ;
- Suite à la participation à une marche exploratoire sur le site Censier le 18 janvier 2016 ;
- Et compte tenu des échanges, réflexions et débats de ses membres ;

#### **EST D'AVIS QUE :**

Le projet de construire des logements et un équipement à destination des jeunes sur la parcelle Censier, tel qu'il est proposé par Marie-Christine LEMARDELEY, est en mesure de répondre à de réels besoins des jeunes parisiens.

Le logement étant l'un des trois secteurs pour lesquels les jeunes parisiens estiment devoir être le plus accompagnés par les pouvoirs publics (sondage IFOP sur les attentes des jeunes parisiens vis-à-vis des pouvoirs publics de janvier 2016), il semble important que la Mairie de Paris propose aux jeunes parisiens une offre de logements plus importante.

Accompagner ces logements d'un équipement à destination des jeunes peut permettre de compléter l'offre en équipements telle qu'elle est aujourd'hui proposée par la Ville de Paris.

Les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse souhaitent attirer l'attention des élus sur plusieurs pistes de réflexion :

1. Plutôt que de juxtaposer plusieurs équipements, le futur espace dédié aux jeunes et à la vie étudiantes doit être multimodal et imbriquer plusieurs offres de service de natures différentes telles que :
  - un **espace de rencontre** d'accès libre qui servirait de « hall d'accueil » de l'équipement, où l'on trouverait une offre de restauration (café, bar, restaurant) adaptée aux attentes

des jeunes et à tarifs abordables. Ce service pourrait être mis en œuvre par de jeunes entrepreneurs ou des associations qui veulent se faire connaître. Ceux-ci pourraient changer régulièrement. ;

- un **espace de travail** (*learning center*) ;
  - un **auditorium** qui puisse se prêter à une variété d'usages (concerts, spectacles, conférences) ;
  - un **espace d'activités** réservable par des associations composées de jeunes et d'étudiants et leur permettant d'y développer leurs activités (espace de création et de répétition, salles de réunion, etc.).
2. Les différents espaces proposés pourraient **voir leur gestion déléguée**, dans la mesure du possible, à des opérateurs associatifs. Les jeunes seraient associés au maximum à la gouvernance de ces équipements, la coordination générale étant assurée par la Ville de Paris.
  3. Le lieu devrait **être prioritairement destiné aux jeunes de 15 à 30 ans**, qu'ils soient étudiants, lycéens ou jeunes actifs, tout en étant largement ouvert sur le quartier et à toutes les générations.
  4. Le Conseil Parisien de la Jeunesse propose que certains espaces de cet équipement, notamment l'espace de travail, **soient ouverts 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7**.
  5. L'équipement doit avoir un **prolongement numérique**, sous la forme d'une application mobile par exemple, notamment pour faciliter la réservation d'espaces ou pour informer les usagers de la programmation de l'équipement. Des écrans doivent pouvoir informer le public sur ce qui se passe dans l'équipement et sur les événements à venir. La Ville de Paris serait chargée de modérer ces outils numériques.
  6. Il est essentiel que l'équipement permette aux usagers de **se connecter à internet sans fil** et en haut débit partout dans l'équipement, à tout moment, avec un accès qui soit le plus facile possible (pas d'inscription préalable à la connexion). Il est également nécessaire de penser à équiper le lieu en prises électriques en nombre suffisant, notamment dans l'espace de travail. Il n'est en effet pas rare de se retrouver confronté à un problème de manque de prises électriques dans les bibliothèques parisiennes pour brancher son ordinateur ou recharger son téléphone.
  7. **Les façades pourraient être végétalisées** à certains endroits, vitrées à d'autres. Il s'agirait, en installant des baies vitrées, d'**ouvrir l'équipement à l'espace public**, de rendre visible de l'extérieur certaines activités de l'équipement.
  8. Enfin, le toit du bâtiment pourrait accueillir des **activités d'agriculture urbaine**.

Les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse souhaitent que cet avis soit utile aux débats, qu'il contribue à définir un programme ambitieux répondant aux attentes et besoins de la jeunesse parisienne et qu'il puisse éclairer les travaux et décisions des élus parisiens. Les membres de l'instance souhaitent également pouvoir être associés aux prochaines étapes de la réalisation du projet de réaménagement de la parcelle Censier.